

CATALOGUE DES FORMATIONS

Se former

avec le **CREPS de Poitiers**
ou sa structure associée de
Limoges ...

... c'est
une formation de qualité,
des compétences certifiées,
un emploi pour demain !

CREPS DE POITIERS,
CHÂTEAU DE BOIVRE
86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD
| 05 49 36 06 00 |



WWW.CREPS-POITIERS.SPORTS.GOUV.FR



CENTRE DE
RESSOURCES
D'EXPERTISE ET
DE PERFORMANCE
SPORTIVE

STRUCTURE
ASSOCIÉE DE FORMATION
DU LIMOUSIN





Ce programme des formations professionnelles est le fruit d'une concertation avec les champs socio professionnels concernés et divers acteurs territoriaux. Il répond à la volonté de professionnalisation de l'encadrement des activités physiques et sportives. Il concerne la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continuée. Il apporte aussi une réponse aux besoins d'élargissement de compétences exprimés par des professionnels en exercice.

Ainsi, il propose des formations qualifiantes de niveau baccalauréat (IV) d'animateur/éducateur sportif généraliste (Brevet professionnel la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport -BPJEPS- spécialité « activités physiques pour tous ») ou d'animateur/éducateur des activités aquatiques et de la natation (BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » donnant le titre de « maître nageur sauveteur »).

Par ailleurs, il propose aux professionnels en poste (notamment aux jeunes bénéficiant du dispositif « Emploi d'Avenir » ou ayant signé un contrat d'apprentissage) un parcours de formation bi-qualifiant (incluant les BPJEPS « Activités Physiques pour tous » et « Sports Collectifs »). L'organisation temporelle (2 ans) et pédagogique permet un développement progressif des compétences générales et spécifiques tout en étant réellement en situation d'emploi. Cette démarche se veut au service d'une insertion socio professionnelle réussie.

Aussi, durant leur formation ou une fois titulaires du diplôme, les animateurs/éducateurs peuvent accroître leurs compétences

par des formations complémentaires. Le certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » (AMAP) est proposé aux personnes souhaitant développer leurs compétences dans l'animation adaptée aux problématiques de perte d'autonomie (vieillesse et/ou maladies) des personnes. Cette formation renforce les connaissances spécifiques à ce type de public et l'adaptation des séquences d'animation en activités physiques ou socio-culturelles.

Dans le domaine aquatique, il est proposé une préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Pour les maîtres nageurs sauveteurs, il est proposé deux sessions de formation permettant de valider le Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (révision quinquennale obligatoire) en Haute-Vienne et en Corrèze.

Ces actions de formation sont conduites avec le concours de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine; des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, du Conseil Régional, mais aussi des différents acteurs du monde professionnel (associations, collectivités, comités départementaux et régionaux....).

Les formations proposées dans le cadre des BPJEPS seront réalisées sous la nouvelle réglementation suite à la rénomination des diplômes (dans la limite des sorties des textes réglementaires).

SOMMAIRE

| BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT |

Activités aquatiques et de la natation	3
Activités physiques pour tous	5
Activités physiques pour tous Sports collectifs	7

| CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION |

Animation et maintien de l'autonomie de la personne	9
---	---

| BNSSA |

Haute-Vienne	11
Creuse	12

| CAEPMNS |

Corrèze	13
Haute-Vienne	14

| VAE |

15

ACTIVITES AQUATIQUE ET DE LA NATATION.

2017 - 2018

| LE MÉTIER |

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) sont des animateurs et éducateurs des activités aquatiques et de la natation.

Ils ont compétences à : conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage et d'enseignement des nages codifiées de la natation ; conduire toutes les activités aquatiques (bébé nageur, aquaphobie...) ; conduire toutes les activités aquatiques de la remise en forme (aquagym, aquabike...). Ils peuvent encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors). Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire.

Ils sont également détenteurs du titre de maître nageur sauveteur.

| OÙ EXERCE-T-IL ? |

Les activités s'exercent aujourd'hui principalement dans le cadre des collectivités territoriales, du secteur marchand (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale...) et associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ou du secteur sportif professionnel.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en coopération avec l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du Comité régional de natation du Limousin.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

Pour pouvoir entrer en formation, les candidats doivent :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire du diplôme de secourisme PSE 1 (premiers secours en équipe niveau 1) à jour de la révision annuelle
- Présenter un certificat médical de non contre-indication : à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme / et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis

Le certificat médical, daté de moins de 3 mois au jour de ces tests est établi conformément à un modèle spécifique (dans le dossier d'inscription)

- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- Satisfaire aux tests de sélection
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et

de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produite l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.

| SÉLECTION |

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Test de performance (parcourir 800 m nage libre en moins de 15 minutes).

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Une épreuve écrite ;
- Une épreuve orale.

| CONTENU DE FORMATION |

Formation en 4 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec "un stage pédagogique en situation". Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place.

CALENDRIER DE FORMATION

Inscription avant	EPEF*	Épreuves de sélection	Positionnement**	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
28/07/17	04/09/17	04/09/17	11/09/17	Du 18/09/17 au 29/06/17	600 h	/	300 h

* Exigences préalables d'entrée en formation

** Le positionnement déterminera de façon personnalisée un nombre d'heures en centre et en structure d'accueil

COÛT DE FORMATION

Frais d'inscription : 40 € (non remboursable)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 5100 €
- formation autofinancée (par le stagiaire) : 6,80 € de l'heure, soit un coût total de 4080 €

FINANCEMENT

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr



S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle» www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin-Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14
olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

SECRÉTARIAT DE FORMATION

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS.

2017 - 2018

| LE MÉTIER |

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité : « activités physiques pour tous » (APT) sont des animateurs / éducateurs des activités physiques et sportives pluridisciplinaires.

Ils ont compétences à conduire des animations dans trois domaines à savoir :

- les activités ludiques (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques...);
- les activités d'entretien corporel (gymnastique volontaire, renforcement musculaire, stretching, step, préparation physique généralisée...);
- les activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, marche nordique...)

Ils peuvent encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors) et également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire comme assistant de l'équipe éducative.

| OÙ EXERCE-T-IL ? |

Leurs activités s'exercent principalement dans le cadre des associations, des collectivités territoriales, de regroupement d'employeurs, des accueils collectifs de mineurs, de structures d'animation périscolaires et des structures marchandes.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - > prévention et secours civiques de niveau 1, ou attestation de formation aux premiers secours.
 - > premiers secours en équipe de niveau 1, en cours de validité
 - > premiers secours en équipe de niveau 2, en cours de validité
 - > Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou 2, en cours de validité
 - > Certificat de sauveteur secourisme du travail, en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à l'entrée en formation
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance
- Satisfaire aux tests de sélections

| SÉLECTION |

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Un test d'habileté motrice :

- Un test navette « Luc Léger »

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Des épreuves sportives ;
- Une épreuve écrite ;
- Une épreuve orale.

Une première session pour passer les exigences préalables à l'entrée en formation aura lieu fin août (non obligatoire).

| CONTENU DE FORMATION |

Formation en 4 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec « un stage pédagogique en situation ». Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en coopération avec Profession Sport Limousin, le Comité régional UFOLEP, ASPTT Limoges et les comités départementaux UFOLEP et USEP Haute Vienne.

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscription avant	EPEF*	Épreuves de sélection	Positionnement**	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
Fin août 2016	Fin août 2016 / début sept 2017	Début sept 2017	Fin sept 2017	D'octobre 2017 à fin juin 2018	600 h	/	300 h

* Exigences préalables d'entrée en formation

** Le positionnement déterminera de façon personnalisée un nombre d'heures en centre et en structure d'accueil.

*** Inclus dans le nombre d'heures indiqué en centre

| COÛT DE FORMATION |

Frais d'inscription : 40 € (non remboursable)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 5100 €
- formation autofinancée (par le stagiaire) : 6,80 € de l'heure, soit un coût total de 4080 €

| FINANCEMENT |

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE

Tel : 05.55.45.24.64



| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine.

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Aude LAFONT-DALEGRE / 05 55 45 24 69

aude.lafont-dalegre@drjscs.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS / SPORTS COLLECTIFS*.

| Formation à destination des salariés (apprentis, emplois d'avenir) |

2017-2019

Cette formule de formation sur 2 ans est destinée aux personnes salariées ou aux professionnels indépendants du champ de l'animation et du sport souhaitant acquérir les compétences d'un animateur/éducateur sportif professionnel ou bien de diversifier leurs compétences ou d'un autre champ si le candidat envisage une évolution ou un changement de poste. En fonction du profil du candidat et de son projet il pourra envisager une simple ou une double qualification. Les mentions de la spécialité « Activités Sports collectifs » pouvant être proposées sont : Football, Rugby à XV, Hand-ball, Basket-ball et volley-ball.

LE MÉTIER |

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) de ces deux BPJEPS ont compétences :

Pour les titulaires du BPJEPS APT, ils ont compétences à conduire des animations dans trois domaines à savoir :

- les activités ludiques (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques...)
- les activités d'entretien corporel (gymnastique volontaire, renforcement musculaire, stretching, step, préparation physique généralisée...)
- les activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, marche nordique...).

Les personnes titulaires du BPJEPS « Sports collectifs » sont des animateurs / éducateurs des activités sports collectifs. L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet de la structure employeuse : initiation, découverte, promotion... La finalité des actions qu'il conduit est multiple puisqu'il s'agit, indifféremment, de contribuer à :

- la conception de projets d'animation sportive dans

le champ des sports collectifs

- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive
- la conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition, dans le sport collectif définissant sa mention
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- la participation au fonctionnement de la structure employeuse
- l'accueil de différents publics

Il peut encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors) et également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire comme assistant de l'équipe éducative.

| OÙ EXERCE-T-IL ? |

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations sportives/culturelles, de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, des CLSH, d'offices municipaux des sports...

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en coopération avec le Comité Départemental UFOLEP 87, l'ASPTT Limoges, Aix-sur-Vienne Canoë Kayak ...

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - > prévention et secours civiques de niveau 1, ou attestation de formation aux premiers secours.
 - > premiers secours en équipe de niveau 1, en cours de validité
 - > premiers secours en équipe de niveau 2, en cours de validité
 - > Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou 2, en cours de validité
 - > Certificat de sauveteur secourisme du travail, en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous et/ou des sports collectifs datant de moins d'1 an à l'entrée de la formation

- Satisfaire aux exigences préalables
- Satisfaire aux tests de sélection
- Être en poste au début de la formation

| SÉLECTION |

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Pour le BPJEPS «APT» : un test d'habileté motrice et un test navette « Luc Léger »
- Pour le BPJEPS Activités Sports collectifs : une épreuve de sport collectif 40 minutes dans 2 sports collectifs (choix de l'organisme de formation), et un parcours d'habileté motrice sports collectifs

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Des épreuves sportives ;
- Une épreuve écrite ;
- Une épreuve orale.

* Sous réserve des évolutions en cours de la législation.

| CONTENU DE FORMATION |

Formation en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti dans différentes structures).

La formation vise à accompagner les stagiaires à l'acquisition de ces deux diplômes. Elle est dispensée avec l'objectif de valoriser les compétences complémentaires de ces diplômes.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques. Projets (de développement et pédagogique) à concevoir et mettre en place.

| CALENDRIER PROFESSIONNEL |

Inscription avant	EPEF*	Épreuves de sélection	Positionnement**	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance***	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
Septembre 2017	Octobre 2017	Octobre 2017	Oct/Nov 2017	De novembre 2017 à Décembre 2019	711 h	/	En fonction du positionnement

* Exigences préalables d'entrée en formation

** Le positionnement déterminera de façon personnalisée un nombre d'heures en centre et en structure d'accueil.

*** Inclus dans le nombre d'heures indiqué en centre

| COÛT DE FORMATION |

Frais d'inscription : 40 € (non remboursable)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 6043,50 €

| FINANCEMENT |

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr



| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique « formation professionnelle »

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Christophe CHARRIN / 05 55 45 24 60 / 06 58 44 97 47
christophe.charrin@drjscs.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE .

2017-2018

| LE MÉTIER |

Pour le CS AMAP : Ce certificat atteste des compétences de l'éducateur sportif à assurer, en autonomie pédagogique, la conduite de cycles d'animation concourant au maintien de l'autonomie des personnes, c'est-à-dire participant selon les cas :

- au ralentissement du processus de perte plus ou moins ponctuelle d'autonomie et de mobilité individuelle ;
- au maintien d'un lien avec le milieu de vie antérieur ;
- au maintien de la curiosité permettant la stimulation de l'activité et des capacités intellectuelles ;
- à l'entretien de la mémoire ;
- à l'entretien des capacités physiques et /ou psychiques de la personne.

| OÙ EXERCE-T-IL ? |

Certains éducateurs peuvent dès lors intervenir dans des structures accueillant des personnes vivant une situation de perte d'autonomie importante.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Être titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) ou être inscrit dans un cursus de formation y conduisant.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à son enseignement datant de moins d'1 an à l'entrée en formation est nécessaire.

Cette formation est aussi ouverte à toute personne souhaitant développer ses compétences dans ce domaine.

Sans possibilité de délivrance du diplôme, une attestation de formation sera alors établie.

| SÉLECTION |

- Une épreuve orale

| CONTENU DE FORMATION |

- Physiopathologie des maladies chroniques (maladies métaboliques : surpoids, obésité et diabète ; maladies cardio-vasculaires) et du vieillissement (personnes âgées en perte d'autonomie)
- Connaissance des publics porteurs de facteurs de risque et porteurs de pathologies chroniques (caractéristiques morphobiologiques, physiologiques, psycho-affectives et sociologiques) et conséquences psychosociales de la maladie et de la perte d'autonomie sur la personne
- Principes des explorations médico - physiologiques (tests d'effort, bilan postural, tests de terrain : force, endurance, équilibre..., vécu, mise en place, recueil et analyse des résultats aux tests)
- Construire et évaluer un programme d'activités physiques adaptées (incluant des journées d'immersion dans des centres accueillant des publics porteurs de pathologies et des personnes âgées en perte d'autonomie)
- Évaluation et renforcement des motivations de la personne, bilan éducatif, entretien motivationnel

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscription avant	EPEF	Épreuves de sélection	Positionnement	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en formation à distance	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
Fin août 2017	/	Septembre 2017	Septembre 2017	De novembre à juin 2017	119 h	/	70 h

| COÛT DE FORMATION |

Frais d'inscription : 40 € (non remboursable)

Coût pédagogique de la formation :

- formation prise en charge : 8,50 € de l'heure, soit un coût total de 1011,50 €
- formation autofinancée (par le stagiaire) : 7,30€ de l'heure, soit un coût total de 868,70 €

| FINANCEMENT |

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr



| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle» www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin-Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Anne-Laure BOUNICAUD / 05 55 45 24 76
06 75 67 50 22

anne-laure.bounicaud@drjscs.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr



PRÉPARATION À L'EXAMEN DU

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

(HAUTE-VIENNE)

2017 - 2018

| LE MÉTIER |

Le BNSSA signifie Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ce diplôme offre la possibilité à ses titulaires de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit, et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteurs dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut également être recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs.

(Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer)

| LA FORMATION |

Cette préparation à l'examen du BNSSA intègre une partie plus spécifique de la surveillance de plan d'eau ou site aquatique naturel.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en partenariat avec le Syndicat Mixte du Lac de Vassivière.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Avoir 16 ans à l'entrée en formation
- Avoir 17 ans à la date de l'examen
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique
- Être titulaire du diplôme « premiers secours en équipe 1er niveau » (PSE1) à jour de la révision annuelle à la date de l'examen.

| SÉLECTION |

- Une épreuve sportive

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant le 22/09/17
Épreuves de sélection : 06/10/17
Calendrier de formation:
> du 23 au 25/10/17
> du 12 au 14/02/18

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14
olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

> du 09 au 11/04/18

Nombre d'heures en centre : 63 h

Recyclage du BNSSA : du 12 au 14/02/18

| COÛT DE FORMATION |

Le coût forfaitaire pour la formation «préparation BNSSA» est de 250.00 €.

Le coût pour la préparation à l'examen de recyclage BNSSA est de 80.00 €.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle» | www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante : SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr



BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (CREUSE)

2017 - 2018

| LE MÉTIER |

Le BNSSA signifie Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ce diplôme offre la possibilité à ses titulaires de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit, et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteurs dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut également être recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs.

(Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer)

| LA FORMATION |

Cette préparation à l'examen du BNSSA intègre une partie plus spécifique de la surveillance de plan d'eau ou site aquatique naturel.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en coopération avec la DDCSP23 et le Comité Départemental de Natation de la Creuse.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

- Avoir 16 ans à l'entrée en formation
- Avoir 17 ans à la date de l'examen
- Être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique
- Être titulaire du diplôme « premiers secours en équipe 1er niveau » (PSE1) à jour de la révision annuelle à date de l'examen.

| SÉLECTION |

- Une épreuve sportive

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant fin septembre 2017

Épreuves de sélection : octobre 2017

Périodes de formation de novembre 2017 à mai 2018.

Recyclage en Avril-Mai 2018

Nombre d'heures en centre : 53 h 30

| COÛT DE FORMATION |

Le coût forfaitaire pour la formation «préparation BNSSA» est de 250,00 €.

Le coût pour la préparation à l'examen de recyclage BNSSA est de 80,00 €.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle» | www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante : SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14

olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

Nicolas OLLIER / 05 55 41 14 25

ddcsp-cjs@creuse.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

(CORREZE)

2017

| LA FORMATION |

Le CAEPMNS est délivré à l'issue d'une session de formation. Il traduit l'obligation de recyclage quinquennal des personnes ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS).

Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

| PARTENARIAT |

Cette formation est menée en partenariat avec la DDCSPP Corrèze et le Comité Corrèzien des Maîtres Nageurs Sauveteurs et Sauveteurs Aquatiques

| CONDITIONS D'ACCÈS |

Capacité d'accueil limitée à 25 personnes.

Priorité faite aux MNS exerçant et / ou résidant en région

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant novembre 2017

Période de formation : décembre 2017

Nombre d'heures en centre : 21 h (3 jours)

| COÛT DE LA FORMATION |

Coût forfaitaire de 160 €

Le recyclage du PSE 1 est obligatoire pour l'examen

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF Limousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PEDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14
olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

Marc BEYSSERIE / 06 86 82 15 75
marc.beysserie@correze.gouv.fr

| SECRETARIAT DE FORMATION |

Béatrice BESSON / 05 87 01 90 82
beatrice.besson@correze.gouv.fr

Monique CANIN / 05 55 45 80 48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

(HAUTE-VIENNE)

2017

| LA FORMATION |

Le CAEPMNS est délivré à l'issue d'une session de formation. Il traduit l'obligation de recyclage quinquennal des personnes ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS).

Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

| CONDITIONS D'ACCÈS |

Capacité d'accueil limitée à 25 personnes.

Priorité faite aux MNS exerçant et / ou résidant en région

| CALENDRIER DE FORMATION |

Inscriptions avant le 22 février 2017

Période de formation : les 22, 23, 24 mars 2017

Nombre d'heures en centre : 21 h (3 jours)

| COÛT DE LA FORMATION |

Coût forfaitaire de 160 €

Le recyclage du PSE 1 est obligatoire pour l'examen

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| RESPONSABLE PEDAGOGIQUE |

Olivier LALANDE / 06 80 17 06 14

olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

| SECRETARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE .

2017

| LA VAE |

La validation des acquis de l'expérience (VAE), est une voie spécifique de validation d'un diplôme. En ce sens, la VAE est un processus de mise en valeur des compétences développées par un candidat au cours de différentes expériences professionnelles et/ou bénévoles. Cette voie de validation d'un diplôme consiste en la rédaction d'un dossier présentant, de façon descriptive et analytique, les pratiques et gestes professionnels du candidat en lien avec le diplôme visé.

| OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT |

Aider le candidat à décrire et analyser ses différentes expériences. Pour ce faire, l'accompagnement est découpé en deux temps :

- une journée d'accompagnement collectif pendant laquelle les candidats reviennent sur le principe de la démarche VAE
- un accompagnement individualisé destiné à apporter une aide méthodologique au candidat dans l'écriture du dossier

| PUBLIC CONCERNÉ |

Les candidats à la VAE possédant l'attestation de recevabilité délivrée par une Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

| S'INFORMER, S'INSCRIRE |

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS de Poitiers, rubrique «formation professionnelle»

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAFLimousin - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

| COÛT PÉDAGOGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT |

La formation prise en charge : 30€ / heure

La formation auto-financée : 20€ / heure

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter : Annick MACAIRE / 05 55 45 24 64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

| RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE |

Rachel FABRY-GONZALES / 05 55 45 80 59

rachel.fabry-gonzales@drjscs.gouv.fr

Céline LAFON-DESSON / 05 55 45 24 62

celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr

| SECRÉTARIAT DE FORMATION |

Monique CANIN / 05 55 45 80 48

monique.canin@drjscs.gouv.fr



